Compte-rendu du Conseil Municipal du Lundi 5 Novembre 2018 – 20h00

<u>Secrétaire de séance</u> : Sébastien CHARBONNEAU

Ouverture de la séance à : 20h20

<u>Présents</u> : Hervé ROBINEAU, Patrick MANDIN, Annie GABORIAU, Jean-Michel LUMEAU, Gilles CALLEAU, Jean-Pierre DROILLARD, Chantal ALBERT, Sonia CHENU, Yves AMIOT, François ALBERT, Françoise BARON, Sébastien CHARBONNEAU, Maryse MARIONNEAU, Jean-Claude BILLAUD, Sabine LOIZEAU, Patricia COUSINEAU, Frédéric TANG, Yannick BLANCHARD, Annie BUREAU-VIEILLE, Marc WOHLFHART, Sylviane ISS CARCAUD.

<u>Absente ayant donné pouvoir</u> : Nicole LOIZEAU à Hervé ROBINEAU
<u>Absente</u> : Sophie SIONNEAU

<u>Assistait également</u> : Mélina LE DEAN, Directrice Générale des Services

---

19H30-20H30 : PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET DU QUARTIER DE L'EGLISE PAR L'ARCHITECTE PAYSAGISTE CANOPEE

APPROBATION DE LA SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018

⇨ Le procès-verbal de la réunion du 17 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour un point supplémentaire relatif à la mise à disposition de la salle des Nymphéas dans le cadre d'un spectacle culturel « De boue, les hommes ». Ce spectacle en lien avec le centenaire de la guerre est proposé à la commune pour une représentation exceptionnelle le vendredi 23 Novembre 2018 à 20h30.

⇨ Le conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'ajout de ce point à l'ordre du jour de la séance de Conseil Municipal du 5 Novembre 2018.

1°) QUARTIER DE L'EGLISE : APPROBATION DE L'AVANT-PROJET

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en février 2018, l'architecte-paysagiste CANOPEE a été retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement du Quartier de l'Eglise. Plusieurs réunions avec le Comité de Pilotage ont permis de valider les phases de diagnostic et d'avant-projet sommaire. Stéphanie JARNY du cabinet CANOPEE présente aux membres du Conseil Municipal l'Avant-Projet Définitif qui fera l'objet d'une réunion publique le mardi 13 novembre 2018 à 19h00 à la salle des fêtes.

⇨ Après avoir pris connaissance du projet d'aménagement du Quartier de l'Eglise, le conseil municipal, par 21 voix Pour et 1 Abstention :
- Valide l'Avant-Projet Définitif présenté et l'enveloppe prévisionnelle des travaux
- Autorise le maire à poursuivre les démarches relatives au projet
- Autorise le maire à solliciter les subventions relatives au projet

2°) QUARTIER DE L'EGLISE : VALIDATION DU CONTRAT COMMUNAL D'URBANISME (CCU) PHASE « TRAVAUX » AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 27 octobre 2014, le Conseil Municipal a validé le Contrat Communal d'Urbanisme avec le département. Celui-ci vise à encourager les communes pour s'engager dans une approche globale de développement et d'aménagement de leur centre-bourg, en soutenant des opérations de renouvellement urbain, de développement des commerces et services et/ou de mise en valeur des aménagements urbains ; ceci afin de renforcer l'attractivité des centres-bourgs. Il précise que les projets qui ont été inscrits dans le cadre du CCU sont le Quartier des Cèdres et le Quartier de l'Eglise. La première phase « études » comprenait l'étude de programmation urbaine pour l'aménagement du Quartier des Cèdres qui est en cours d'achèvement. La seconde phase « travaux » comprendra les travaux pour l'aménagement du Quartier de l'Eglise et doit faire l'objet d'une convention d'une durée de 3 ans pour une subvention de 25% d'un montant plafonné à 500 000 € HT, soit une aide maximale de 125 000 €.

⇨ Après avoir pris connaissance des modalités du Contrat Communal d'Urbanisme pour la phase « travaux », le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- Autorise le maire à solliciter le Département pour engager la réalisation d'un Contrat Communal d'Urbanisme en phase « travaux » relative à l'aménagement du Quartier de l'Eglise
- Autorise le maire à poursuivre les démarches et signer la convention correspondante
- Autorise le maire à solliciter la subvention relative au projet

3°) URBANISME : ECHANGE ET ACQUISITION FONCIERE LES BASSES BALLIERES SUITE AU BORNAGE DEFINITIF

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 14 mai 2018, l'assemblée a validé le projet d'échange et d'acquisition foncière avec les consorts MOUCHARD pour le lotissement des Basses Ballières comme suit :

Cadastre	Superficie	Zonage	Montant
Commune de MOUCHAMPS aux consorts MOUCHARD			
AC 29p et AC 30p	468 m2	1AU	2 808 €
ZT 759p, 366p, 367p, 368p, 369p	60 m2	1AU	360 €
Total	**528 m2**		**3 168 €**
Consorts MOUCHARD à la commune de MOUCHAMPS			
ZT 527 et ZT 370p	1130m2	1AU	6 780 €
ZT 352p et ZT 569p	193m2	1AU	1 158 €
Total	**1323 m2**		**7 938 €**
Différence pour l'acquisition foncière	**795 m2**		**4 770 €**

Suite au bornage définitif par le géomètre, il s'avère que l'échange et l'acquisition foncière est révisée comme suit :

Cadastre	Superficie	Zonage	Montant
Commune de MOUCHAMPS aux consorts MOUCHARD			
AC 29 et AC 30	477 m2	1AU	2 862 €
ZT 796	84 m2	1AU	504 €
Total	**561 m2**		**3 366 €**
Consorts MOUCHARD à la commune de MOUCHAMPS			
ZT 527 et ZT 795	1 131 m2	1AU	6 786 €
ZT 798	200 m2	1AU	1 200 €
Total	**1 331 m2**		**7 986 €**
Différence pour l'acquisition foncière	**770 m2**		**4 620 €**

Il est donc proposé de régulariser l'échange et l'acquisition foncière suite au bornage définitif.

⇨ Le conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'échange et l'acquisition foncière d'une surface de 770 m2 pour un montant de 4 620 € aux consorts MOUCHARD et autorise le maire à poursuivre les démarches correspondantes et inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

4°) URBANISME : LOTISSEMENT DES BASSES BALLIERES : PRIX DE VENTE DES TERRAINS SUITE AU BORNAGE DEFINITIF

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2018, l'assemblée a validé le prix de vente des lots sur la base de 60 € HT le m2. Il précise qu'à ce stade, il reste uniquement une parcelle disponible à la vente, à savoir le lot n°6. Suite au bornage définitif par la géomètre, il convient d'ajuster les surfaces et les prix de vente de chaque lot comme suit :

	Surface (m²)	Prix de vente HT
Lot n° 1	494	29 640,00 €
Lot n° 2	348	20 880,00 €
Lot n° 3	414	24 840,00 €
Lot n° 4	545	32 700,00 €
Lot n° 5	442	26 520,00 €
Lot n° 6	396	23 760,00 €
Lot n° 7	652	39 120,00 €
Lot n° 8	550	33 000,00 €
Lot n° 9	680	40 800,00 €
Lot n° 10	611	36 660,00 €
Lot n° 11	510	30 600,00 €
Lot n° 12	587	35 220,00 €
Lot n° 13	452	27 120,00 €

⇨ Après avoir pris connaissance du plan de division du géomètre, le conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents et représentés, les prix de vente des lots tel que proposé et autorise le maire à poursuivre les démarches et à signer les actes se rapportant aux aliénations en tant que représentant de la commune.

5°) CULTURE : CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR UN SPECTACLE ET MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES NYMPHEAS

Patrick MANDIN, adjoint, indique que dans le cadre de l'opération culturelle « Le Théâtre voyage en Vendée », il est proposé un partenariat avec le Département de la Vendée pour offrir deux représentations du spectacle intitulé « *Ruy Blas (enfin presque !)* » dont une à destination des collégiens et l'autre pour tout public qui se dérouleront le mardi 12 mars 2019 à la salle des Nymphéas.

⇨ Après avoir pris connaissance du projet de convention, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
- Valide la mise à disposition de la salle des Nymphéas à titre gracieux du lundi 11 mars au mercredi 13 mars 2019
- Valide la prise en charge des frais correspondant aux besoins techniques et logistiques et la mise à disposition du personnel nécessaire au bon déroulement du spectacle
- Autorise le maire à signer la convention correspondante

6°) CULTURE : CONVENTION AVEC LA COMPAGNIE ZANY CORNETO POUR UN SPECTACLE ET MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES NYMPHEAS

Patrick MANDIN, adjoint, indique que la compagnie Zany Corneto a proposé un partenariat du 21 au 25 janvier 2019 avec la Commune pour offrir deux représentations du spectacle « La bête n'est pas morte » ; l'une dans le cadre de séances scolaires à destination des collégiens et la seconde pour tout public.

⇨ Après avoir pris connaissance du projet de convention, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
- Valide la mise à disposition de la salle des Nymphéas à titre gracieux du lundi 21 janvier au vendredi 25 janvier 2019

- Valide la mise à disposition du personnel nécessaire au montage et démontage des gradins
- Autorise le maire à signer la convention correspondante

7°) CULTURE : CONVENTION AVEC LES ARTISANS REVEURS POUR UN SPECTACLE ET MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES NYMPHEAS

Patrick MANDIN, adjoint, indique que M De Launoy a proposé un partenariat à la commune pour accueillir une représentation exceptionnelle du spectacle « De boue, les Hommes » le vendredi 23 novembre à 20h30 lors de la semaine Clemenceau. Ce spectacle a été créé dans le cadre du centenaire de la guerre avec le soutien de la ville des Herbiers et entraîne le spectateur dans le quotidien des poilus vendéens.

⇨ Après avoir pris des modalités du partenariat, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
- Valide la mise à disposition de la salle des Nymphéas à titre gracieux du jeudi 22 au samedi 24 novembre 2018
- Valide la mise à disposition du personnel nécessaire au montage et démontage des gradins
- Autorise le maire à signer la convention correspondante

8°) CULTURE : DETERMINATION DU LOYER MENSUEL 5 BIS, RUE DU VIEUX CHATEAU

Patrick MANDIN, adjoint, informe l'assemblé que plusieurs artisans d'art sont installés dans le secteur de la Cour du Vieux Château avec parfois des difficultés à conserver une activité pérenne. Il précise que l'objectif est de faciliter l'installation des artisans d'art de manière pérenne ou éphémère afin de favoriser le développement culturel de la commune à travers le savoir-faire artisanal. Le locataire actuel du 5 Bis, de la Rue du Vieux Château a indiqué qu'il quitterait le logement au 31 octobre 2018. Un artisan d'art actuellement co-locataire du 9, rue du Vieux Château a fait savoir qu'il serait intéressé pour utiliser cet espace de manière pérenne en tant que local d'artisan d'art.
Considérant que cette démarche répond à l'objectif culturel de la commune, il est proposé d'affecter le logement actuel à un usage de local d'artisan d'art et d'adapter le tarif de location proposé à partir du 1er janvier 2019. Afin d'harmoniser les tarifs pratiqués pour les artisans d'art, il est proposé d'appliquer un loyer mensuel indiciaire hors charges comme suit :

	Loyer mensuel proposé
5 bis, rue du vieux Château - 50 m2	***60 €***

⇨ Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
- Autorise le maire à changer l'affectation du logement en local d'artisan d'art et à poursuivre les démarches correspondantes
- Valide le montant du loyer proposé et autoriser le maire à signer le contrat correspondant

9°) PETITES CITES DE CARACTERE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES NUITS MUSICALES 2018

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du concert des Nuits Musicales du 18 juillet 2018, la commune a reçu une demande de subvention exceptionnelle d'une montant de 500 € de la part de l'Association des Petites Cités de Caractère afin de pallier l'absence d'encarts des commerçants et artisans de la Commune ainsi que la non-participation de la Communauté des Communes du Pays des Herbiers. Il précise que cette demande revêt un caractère exceptionnel et ne sera pas à renouveler les années suivantes.

⇨ Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, par 21 voix Pour et 1 Contre, l'attribution de la subvention exceptionnelle et autorise le maire à procéder au versement et prévoir l'inscription des crédits nécessaires au budget de la collectivité.

10°) LOCATIONS DE SALLES : TARIFS 2019

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que comme chaque année, il convient de fixer les tarifs 2019 pour les locations de salles, à savoir la salle rue de l'église, la salle des Fêtes et la salle des Nymphéas.
Monsieur DROILLARD, adjoint, précise qu'après avoir pris connaissance des données de commercialisation sur les 3 dernières années, la commission s'est réunie le 18 octobre dernier et propose d'apporter des modifications comme suit :

- **Salle Rue de l'Eglise :**
  - En prévision des travaux de démolition qui doivent débuter au cours du second semestre 2019, il est proposé d'arrêter la commercialisation à compter du 1er mai 2019 et d'avoir une grille tarifaire uniquement pour la saison automne-hiver (du 1er novembre au 30 avril)
  - Après analyse des locations sur les 3 dernières années, il apparaît également que certains tarifs ne sont jamais appliqués. Il est donc proposé de les simplifier et d'augmenter les tarifs existants.

- **Salle des Fêtes :**
  - Après analyse des locations sur les 3 dernières années, il apparaît que le tarif soirée applicable du lundi au vendredi n'est jamais utilisé. Il est donc proposé de le supprimer.
  - Il a également été constaté que de nombreuses demandes sont formulées pour des locations au week-end et suscitent parfois des problématiques ou incompréhensions dans la grille tarifaire. Il est donc proposé de créer un tarif week-end applicable pour une location incluant le samedi et le dimanche.
  - Afin d'avoir une politique tarifaire plus cohérente, il est également proposé une revalorisation plus significative du tarif location journée + soirée et une légère augmentation des autres tarifs de location.

- **Salle des Nymphéas :**
  - Afin d'améliorer la lisibilité des tarifs et de favoriser et faciliter la commercialisation de la salle, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs 2018 mais de créer des forfaits en fonction des demandes les plus récurrentes et du type de clientèle (associations, particuliers, entreprises) en mettant l'accent sur les formules pour les mariages qui constituent la majorité des locations à ce jour sur la période estivale.
  - Il est proposé de conserver des tarifs mouchampais et hors commune et des tarifs différenciés pour la semaine et le week-end.
  - Il est également proposé d'inclure la prestation vidéo + écran dans les prestations de base lorsque la grande salle est louée considérant que l'option est retenue dans plus de 90% des réservations.
  - Il est enfin proposé de créer une option pour l'office traiteur de manière homogène peu importe le type de location et de conserver les options suivantes : loges, gradins, régie et forfait nettoyage.

⇨ Après avoir pris connaissance des particularités de chaque salle, le conseil municipal décide de fixer, à l'unanimité des membres présents et représentés, les tarifs à compter du 1er janvier 2019 comme suit :

Salle Rue de l'Eglise	
Désignation	**Tarif**
Saison Automne-Hiver : du 1er novembre au 30 avril	
Location journée + soirée	129 €
Location ½ journée matin ou après-midi ou soirée en semaine	42 €

Arrhes : 25% à la réservation
Caution : 40 € par utilisation / 100 € pour les locations journées + soirées ou soirées

Salle des Fêtes		
Désignation	**Tarif Mouchampais**	**Tarif Hors commune**
Saison Printemps-Eté : du 1er mai au 31 octobre		
Location week-end (samedi/dimanche)	351 €	393 €
Location journée + soirée	237 €	308 €
Location ½ journée matin ou après-midi ou soirée	58 €	85 €
Location journée	112 €	141 €
Manifestations à but lucratif (*associations mouchampaises)*	59 €	
Saison Automne-Hiver : du 1er novembre au 30 avril		
Location week-end (samedi/dimanche)	412 €	456 €
Location journée + soirée	277 €	357 €
Location ½ journée matin ou après-midi ou soirée	85 €	99 €
Location journée	141 €	169 €
Manifestations à but lucratif (*associations mouchampaises)*	92 €	

Arrhes : 25% à la réservation

Caution : 150 € par utilisation / 300 € pour les locations journées + soirées ou soirées
Forfait ménage unique : 95 €

Salle des Nymphéas		
Désignation	**Tarif Mouchampais**	**Tarif Hors commune**
ASSOCIATIONS – Semaine et Week-end		
Journée (Les Deux Salles + Hall/Bar)	479 €	733 €
Journée (Grande Salle + Hall/Bar)	350 €	620 €
PARTICULIERS ET ENTREPRISES – Week-end et Jours Fériés		
Journée (Petite Salle + Hall/Bar)	259 €	316 €
Journée (Grande Salle + Hall/Bar)	620 €	790 €
Journée (Les Deux Salles + Hall/Bar)	879 €	1104 €
Forfait Mariage (Equipement total) du vendredi 10h au samedi soir	1 116 €	1 351 €
Forfait Mariage (Equipement total) du vendredi 10h au dimanche soir	1 399 €	1 634 €
ENTREPRISES ET PARTICULIERS – Semaine		
Journée (Petite Salle + Hall/Bar)	225 €	316 €
Journée (Grande Salle + Hall/Bar)	509 €	620 €
Journée (Les Deux Salles + Hall/Bar)	620 €	733 €
Office Traiteur	*181 €*	*281 €*
Loges	*65 €*	
Gradins	*125 €*	
Régie à usage professionnel (sono, lumière, vidéo)	*225 €*	

Arrhes : 25% à la réservation
Caution : 800 € par utilisation à verser le jour de la remise des clés
Forfait nettoyage unique : 190 €

11°) <u>AFFAIRES AGRICOLES : LOCATION DE TERRES AGRICOLES – TARIFS 2018</u>

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient également au Conseil Municipal de fixer le tarif des locations des terres agricoles lui appartenant pour l'année 2018. Jean-Michel LUMEAU, adjoint, indique que la variation de l'indice national des fermages 2018 par rapport à 2017 est de - 3,04%.

NOM	LIEU	LOCATION 2017	*LOCATION 2018* ***- 3,04%***
ROUTCHENKO Cyril Libretière 85640 MOUCHAMPS	"La Touzelière" YP 14 = 43a60	42.43 €	*41.14 €*
GAEC LE DEFFEND «Le Deffend» 85640 MOUCHAMPS	"Les Métaireaux" YD 36 = 45a40	43.82 €	*42.48 €*
ARRIVE Régis "Le Gué Jourdain" 85640 MOUCHAMPS	"Les Justices" ZT 30 = 31a40 ZT 31 = 14a80	30.26 € <u>14.16 €</u> TOTAL 44.42 €	*29.34 €* *<u>13.72 €</u>* *TOTAL 43.06€*
CORREIA Patricio "Le Breuil" ARDELAY 85500 LES HERBIERS	"La Souffrenière" ZL 65 = 26a30	22.69 €	*22.00 €*
GAEC L'OFFRAIRE "L'Offraire" 85640 MOUCHAMPS	"L'Audommeraie" ZR 37 = 11a90 ZR 32 = 12a40 ZR 33 = 12a80	11.31 € 11.86 € <u>12.25 €</u> TOTAL 35.42 €	*10.96 €* *11.50 €* *<u>11.88 €</u>* *TOTAL 34.34 €*
GAEC « LE CHEMIN NOIR » « la Guichetrie » 85640 MOUCHAMPS	« La Goudrille » ZD 19 = 65a50 « Les Gagneries » ZC 32 = 1ha44a90ca	61.60 € <u>153.99</u> € TOTAL 215.59 €	*59.73 €* *<u>149.30 €</u>* *TOTAL 209.03 €*

GABORIAU Jean-Jacques « la Boulaie » 85640 MOUCHAMPS	« Les Métaireaux » YD 29 = 65a70 « Chauvin » YK 328 = 67a66	55.86 € 57.52 € TOTAL 113.38 €	*54.16 €* *55.77 €* *TOTAL 109.93 €*
EARL « les Raganes » «Le Deffend» 85640 MOUCHAMPS	« la Grande Rajolière » ZV 13 = 12a60	12.05 €	*11.68 €*

⇨ Le conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'actualisation des loyers proposée pour l'année 2018.

12°) OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : TARIFS 2019

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que comme chaque année, il convient de fixer le montant annuel de la redevance qui devra être versée au titre de l'Occupation du Domaine Public pour l'exploitation des terrasses pour l'année 2019. Patrick MANDIN, adjoint, présente la proposition suivante :

Commerce concerné	Montant annuel actuel	*Montant annuel proposé +2%* *arrondi à l'euro le plus proche*
Crêperie	131 €	***134 €***
Café des Sports	222 €	***226 €***
Charcuterie	159 €	***162 €***
Restaurant	318 €	***324 €***

⇨ Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents et représentés, le montant des redevances pour 2019.

13°) CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES : TARIFS 2019

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année, il convient de fixer le montant des concessions dans les cimetières pour l'année 2019.
Patrick MANDIN, adjoint, indique que suite à la commission environnement qui s'est réunie le 17 octobre dernier, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs afin de rester en cohérence avec les tarifs appliqués sur l'ensemble du territoire et de les maintenir comme suit :

Tarifs	**Montant actuel**	***Montant proposé***
Concession Terrain		
Concession carré enfant / 0,72m^2 pour une durée de 30 ans	68 €	***68 €***
Concession de 2m^2 pour une durée de 30 ans	198 €	***198 €***
Site Cinéraire		
Columbarium / module case ou cavurne		
Concession pour une durée de 15 ans	56 €	***56 €***
Concession pour une durée de 30 ans	112 €	***112 €***
Redevance pour l'utilisation du module « case »	563 €	***563 €***
Redevance pour l'utilisation du module « cavurne »	773 €	***773 €***
Jardin du Souvenir		
Taxe de dispersion des cendres	20 €	***20 €***
Concession du support de mémoire pour une durée de 30 ans	36 €	***36 €***
Tarif plaque support de mémoire	20 €	***20 €***

⇨ Le conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents et représentés, les montants de concessions dans les cimetières pour 2019.

14°) INDEMNITES POUR L'ENTRETIEN DES TOMBES DU COLOMBIER

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une indemnité annuelle est versée à Mme Roseline JAUZELON chargée de l'entretien des tombes du Colombiers ainsi que de la tenue du livre d'or. Patrick MANDIN, adjoint, précise qu'en 2018, le montant de l'indemnité était fixé à 120 €. Il est proposé de reconduire ce montant annuel pour l'année 2019.

⇨ Le conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents et représentés, le montant de l'indemnité à 120 € pour l'année 2019 et autorise le maire à procéder au versement et à inscrire les crédits nécessaires au budget.

15°) AFFAIRES SCOLAIRES : PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE RENE GUILBAUD

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que plusieurs élèves inscrits à l'école René Guilbaud viennent de communes extérieures dont certaines font l'objet d'accord entre communes et certaines doivent être sollicitées pour le versement d'une participation. Annie GABORIAU, adjointe, précise qu'en 2017, le coût d'un enfant à l'école publique René Guillaud a été évalué à 588,21 €. Elle présente le récapitulatif des élèves de communes extérieures, scolarisés à l'école publique René Guilbaud de Mouchamps pour l'année scolaire 2017-2018 :

L'OIE – Essarts en Bocage	OLIVE Nolann	CM2	
	OLIVE Mélanne	CE2	
ST VINCENT STERLANGES	*MAQUIGNEAU Lilly*	*CE2*	*dispense de participation accordée*
	MAQUIGNEAU Enzo	*CE1*	*dispense de participation accordée*
	MAQUIGNEAU Inès	*CE1*	*dispense de participation accordée*
LES HERBIERS	*RINQUIN-JEHANNO Maïwenn*	*CP*	*dispense de participation accordée*

Il convient par conséquent de fixer le montant des participations à demander aux communes concernées.

COMMUNE	Nombre d'élèves x 588.21 € Année scolaire 2017-2018	Montant de la participation A verser au 1er trimestre 2019
L'OIE – Essarts en Bocage	2 x 588,21 €	1 176,42 €
	TOTAL	**1 176,42 €**

⇨ Le conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents et représentés, le montant demandé et autorise le maire à solliciter la commune concernée pour le versement de la participation.

16°) COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS : REPRESENTATION DES COMMUNES AU SEIN DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le 12 octobre 2018, le conseil municipal de la commune des Epesses, membre de la communauté de communes du Pays des Herbiers, a perdu le tiers de ses conseillers municipaux, entraînant par conséquent la nécessité d'organiser des élections municipales partielles intégrales qui se dérouleront les 9 et 16 décembre 2018. Il précise que cet évènement a une incidence sur la répartition des sièges au sein de la communauté de communes du Pays des Herbiers dès lors que celle-ci avait été établie selon un accord local antérieur au 20 juin 2014. En conséquence, en application de la loi n°2015-264 du 9 mars 2015, il doit être procédé à une nouvelle détermination du nombre des sièges des conseillers communautaires.
Considérant que la répartition actuelle du conseil communautaire issue de l'accord local de 2013 assure à chaque commune de conserver deux délégués au minimum et que celle-ci est conforme aux dispositions législatives en vigueur, il est proposé de reconduire le principe de répartition des délégués des communes au sein du conseil communautaire comme suit :

Communes	Nb de délégués

Beaurepaire	3
Les Epesses	4
Les Herbiers	18
Mesnard-la-Barotière	2
Mouchamps	4
Saint-Mars-la-Réorthe	2
Saint-Paul-en-Pareds	2
Vendrennes	2
TOTAL	**37**

⇨ Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord de principe sur la répartition proposée.

22h15 : Départ de Marc WOHLFAHRT qui donne pouvoir à Jean-Michel LUMEAU pour le reste de la séance.

17°) COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS : ADHESION AU GROUPEMENT DE MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURES RESEAUX ET TELEPHONIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de leurs missions respectives et pour le fonctionnement des services, la Communauté de Communes du Pays des Herbiers, les communes des Herbiers et de Mouchamps et le Centre Communal d'Action Sociale de la commune des Herbiers, doivent procéder à l'acquisition et la maintenance d'équipements d'infrastructure de réseaux (Lan et Wifi) et téléphonie. En 2016, la Communauté de communes du Pays des Herbiers, la Commune des Herbiers et le CCAS de la Commune des Herbiers réunis en groupement de commandes, ont conclu des marchés avec un titulaire unique dont le terme est fixé au 31 décembre 2018. La Commune de Mouchamps conclut individuellement son contrat selon ses propres nécessités. La mutualisation des besoins en matière d'acquisition et de maintenance d'équipements d'infrastructure de réseaux (Lan et Wifi) et téléphonie permettrait d'obtenir un effet de volume avec des conditions tarifaires plus avantageuses.
Aussi, dans un souci de rationalisation et d'optimisation des coûts, pour ce type d'achat, il est proposé la constitution d'un groupement de commandes avec les membres suivants :
- la Communauté de Communes du Pays des Herbiers,
- la Commune des Herbiers,
- la Commune de Mouchamps,
- le CCAS de la Commune des Herbiers.

La convention constitutive du groupement de commandes prévoit que le coordonnateur du groupement sera le représentant légal de la Communauté de communes du Pays des Herbiers et que la « Commission MAPA » compétente sera constituée d'un membre de l'Assemblée délibérante de chaque collectivité membre du groupement élu en son sein. Chaque membre du groupement signera, notifiera et exécutera lui-même son marché, pour la part lui revenant.
Compte tenu de l'estimation globale du marché inférieure à 221 000 € HT et afin de pérenniser cette démarche, il est proposé de lancer selon la procédure adaptée, un accord-cadre mono-attributaire avec émission de bons de commande faisant l'objet d'un lot unique dont les montants minimums et maximums annuels par collectivité sont les suivants :

	Montant minimum annuel (en €uros HT)	**Montant maximum annuel (en €uros HT)**
Communauté des Communes du Pays des Herbiers	Sans montant minimum	20 000
Les Herbiers	Sans montant minimum	20 000
Mouchamps	Sans montant minimum	1 500
CCAS Les Herbiers	Sans montant minimum	23 000
TOTAL	**0**	**64 500**

Les marchés seront conclus pour une durée de trois ans fermes à compter du 1er janvier 2019 au plus tôt ou à compter de la notification du marché, jusqu'au 31 décembre 2021.

⇨ Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes et d'adhérer à ce groupement
- Désigne la Communauté de communes du Pays des Herbiers comme coordonnateur du groupement
- Approuve la commission MAPA et désigne les membres représentant la commune au sein de cette commission comme suit :
    - Représentant titulaire : Sabine LOIZEAU
    - Représentant suppléant : Jean-Michel LUMEAU
- Autorise le maire à signer la convention constitutive du groupement et les documents correspondants
- Autorise le maire à signer l'accord-cadre tel qu'il aura été attribué par la « Commission MAPA » du groupement
- Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à leur exécution

18°) COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES POUR LES TRAVAUX

Dans le cadre des aides accordées par la Communauté de Communes du Pays des Herbiers pour les opérations de travaux, la commune de Mouchamps verse une subvention complémentaire.
Aussi, le Conseil Municipal devra autoriser le maire à procéder au versement des subventions suivantes :

- 150 € à Mme. Noémie ROGER pour la réalisation de travaux d'enduit à la chaux aérienne sur le bien situé à la Gaillardière – montant de la subvention communautaire : 2000 €
- 150 € à M. Olivier GELINEAU pour la réalisation de travaux de toiture sur le bien situé à la Couchauderie – montant de la subvention communautaire : 400 €
- 150 € à M. Johan CORNUAU pour la réalisation de menuiseries extérieures sur le bien situé aux Gornières – montant de la subvention communautaire : 1000 €

⇨ Le conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'attribution des subventions complémentaires et autorise le maire à procéder aux versements.

19°) COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS : REVISION DES STATUTS – COMPETENCE « ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES » ET CONTRIBUTION AU BUDGET DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de la séance du 17 avril dernier, le Conseil communautaire a proposé de modifier ses statuts afin de procéder au transfert de la compétence en matière d'assainissement eaux usées et de la contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours dès le 1er janvier 2019, en y ajoutant l'article 7.2 compétence optionnelles le point 7.2.7 - Assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 du CGCT et l'article 7.3 compétences facultatives et supplémentaires 7.3.10 - contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours.

⇨ Après avoir pris connaissance de la délibération correspondante, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le projet de refonte statutaire.

20°) FINANCES : BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire rappelle que Le budget 2018 a été voté par le Conseil Municipal au cours de sa séance du 26 mars dernier et peut être modifié en cours d'année par des décisions modificatives soumises au vote du Conseil Municipal dans les mêmes conditions que le budget primitif et notamment, il faut que l'équilibre budgétaire tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement puisse être maintenu.
Il conviendra d'ajuster le budget primitif assainissement notamment pour les opérations suivantes :

- Régularisation des écritures comptables avant le transfert de la compétence

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT			
Opérations réelles			
c/61523 – Entretien et réparations réseaux	+ 884 €	c/70128 – Autres taxes et redevances	+ 13 000 €
c/622 – Honoraires	+ 50 €	c/70611 – Redevance assainissement	+ 249 532 €
c/673 – Titres annulés	+ 299 438 €	c/773 – Mandats annulés	+ 1 121 €
Opérations d'ordre			
c/023 – Virement à la section d'investissement	- 36 719 €		
TOTAL	**+ 263 653 €**	**TOTAL**	**+ 263 653 €**
INVESTISSEMENT			
Opérations d'ordre			
		c/021 – Virement de la section de fonctionnement	– 36 719 €
Opérations réelles			
c/2315 – Immobilisations en cours	- 36 719 €		
TOTAL	**- 36 719 €**	**TOTAL**	**- 36 719 €**

⇨ Le conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition de Décision Modificative N°1 du Budget Assainissement.

21°) <u>RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'EMPLOI ET VACANCE DE POSTE SERVICE DU RESTAURANT SCOLAIRE</u>

Monsieur le Maire indique que l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale dispose que : « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade, ou le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ». Il précise donc qu'il appartient au conseil municipal de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.
Annie GABORIAU, adjointe, précise qu'en prévision du départ en retraite de la responsable du Restaurant Scolaire au 31 décembre 2018, il est proposé la création d'un poste de Responsable du Restaurant Scolaire dont la fiche de poste sera présentée lors de la séance. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la création et la vacance d'un poste d'Adjoint Technique à compter du 1er janvier 2019 sur la base d'un temps représentant 80% d'un temps complet annualisé. Afin de faciliter la procédure de recrutement en fonction des profils de candidatures, il est également proposé d'étendre ce poste à tous les grades de Catégorie B (Technicien Principal, Technicien) et tous les grades de Catégorie C (Adjoint Technique Principal, Agent de Maîtrise). Une délibération ultérieure ajustera le tableau des effectifs au grade du candidat retenu le cas échéant.

⇨ Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- Valide la création de l'emploi et les déclarations de vacances du poste proposé
- Autorise le maire à poursuivre les démarches de recrutement correspondantes
- Autorise le maire à procéder au recrutement de non-titulaires en cas d'échec de la procédure de recrutement selon les voies statutaires
- Autorise le maire à inscrire les crédits nécessaires au budget, chapitre 012.

22°) <u>RESSOURCES HUMAINES : MISE EN PLACE D'UN SERVICE CIVIQUE AU SERVICE ENFANCE JEUNESSE</u>

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin de poursuivre le travail éducatif engagé pour continuer de faire vivre le Projet Educatif de Territoire ; la DDCS en partenariat avec La Ligue de l'enseignement, a sollicité 7 communes volontaires pour participer à un projet expérimental dont la commune de Mouchamps. Annie GABORIAU, adjointe, précise que ce projet consiste à accueillir un jeune volontaire en mission de service civique pour une durée de 7 mois à partir de décembre 2018, dont la mission principale sera de renforcer les liens entre les équipes pluridisciplinaires (enseignants/ animateurs périscolaires…) et de faciliter les passerelles entre le temps de l'école et le temps périscolaire. L'objectif est d'établir un diagnostic du travail partenariat entre l'équipe enseignante et l'équipe d'animation et établir des pistes d'améliorations par des propositions concrètes. Elle précise que la mission est à l'initiative de la Ligue de l'enseignement et est ouverte pour les jeunes de 16 à 25 ans.
Pour le jeune en service civique, c'est l'occasion de s'engager auprès de l'équipe en place à raison d'une vingtaine d'heures par semaine, et découvrir les métiers et les acteurs de l'éducation à l'échelle de la commune. C'est également

appréhender le fonctionnement des activités, rencontrer des équipes professionnelles, mettre à profit ses compétences, ses appétences et apporter ses idées tout au long du projet.
Pour la commune, c'est ouvrir la réflexion autour du Projet Educatif avec un nouveau regard. C'est aussi faire le pari d'accompagner un jeune dans son parcours de jeune citoyen au service d'une mission d'intérêt général.
Le service civique donne droit à une indemnité prévisionnelle de 472 € par mois versée par l'Etat et une indemnité complémentaire de 107,58 € par mois versée par la commune qui accueille le jeune.

⇨ Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- Donne son accord de principe au projet expérimental en partenariat avec la DDCS et la Ligue de l'Enseignement et autorise le maire à signer la convention correspondante
- Donne son accord de principe sur le montant de la participation mensuelle qui s'élève à environ 107 € et inscrire les crédits nécessaires au budget.

23°) <u>RESSOURCES HUMAINES : ADHESION AU CENTRE DE GESTION DE LA VENDEE POUR LA PREVOYANCE</u>

Patrick MANDIN, adjoint, informe l'assemblée que le terme de la convention de participation sur le risque prévoyance signée le 3 décembre 2012 avec effet au 1er janvier 2013 arrive à terme le 31 décembre 2019. Afin de poursuivre cette mutualisation, le centre de gestion propose d'organiser une nouvelle consultation. Conformément à la réglementation en vigueur, la commune a saisi le Comité Technique qui a émis un avis favorable le 2 octobre dernier.
Lors de la séance du 17 décembre 2012, l'assemblée avait décidé de conclure une convention de participation financière d'une durée de 6 ans et de fixer la participation financière de la commune à 9 € brut par mois et par agent sur la base d'un temps complet. Considérant l'évolution et les pratiques actuelles au sein des collectivités, il est proposé de porter la participation financière de la commune à 10 € brut par mois et par agent sur la base d'un temps complet.

⇨ Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- Donne son accord de principe pour se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation que le Centre de Gestion va engager en 2018 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour le « risque prévoyance » et de lui donner mandat à cet effet
- Valide la participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents à raison de 10 € brut par agent et par mois (base temps complet)*
- Prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement à la signature de la convention de participation souscrit par le Centre de Gestion

**A ce stade, le montant de la participation ou de la fourchette de participation est indicatif ou estimatif*

24°) <u>AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE : SAS BIOLOIE</u>

Jean-Michel LUMEAU, adjoint, informe l'assemblée que la SAS BIOLOIE a déposé en Préfecture une demande en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation sur le territoire d'Essarts en Bocage. Il précise que cette installation est soumise à autorisation au titre des installations classées et nécessite une consultation du public qui se déroule du 5 novembre 2018 au 5 décembre 2018. La commune de Mouchamps est concernée par le plan d'épandage et incluse dans le périmètre d'affichage prévu par la réglementation.

⇨ Après avoir pris connaissance des éléments de l'enquête publique, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable.

<u>25°) DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION</u>

Information sur une déclaration d'intention d'aliéner pour laquelle Monsieur le Maire, par délégation, a décidé de ne pas exercer son droit de préemption :
- Section AC n° 163 d'une contenance totale de 277 m² appartenant à Mme LOISEAU Paulette- « La Guilbaudrie »

⇨ Le conseil municipal prend connaissance de cette décision dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par délibération en date du 18 décembre 2017, pour l'exercice du Droit de Préemption urbain (D.P.U).

QUESTIONS DIVERSES

Cimetières : Patrick MANDIN propose la constitution d'un groupe de travail pour le suivi des travaux aux cimetières. Les membres volontaires sont : Patrick MANDIN, Annie BUREAU-VIEILLE, Chantal ALBERT, Annie GABORIAU, Maryse MARIONNEAU, Marc WOHLFAHRT + Sophie SIONNEAU ?

INFORMATIONS DIVERSES

Elections : mise en place d'un répertoire électoral unique et création d'une commission de contrôle à partir du 10 janvier 2019 jusqu'aux prochaines élections en mars 2020. Membres de la commission selon circulaire préfectorale : Nicole LOIZEAU, Yves AMIOT, Sabine LOIZEAU, Annie BUREAU-VIEILLE, Yannick BLANCHARD.

Annie GABORIAU, adjointe, présente les résultats des élections du Conseil Municipal Enfants = 10 conseillers (5 garçons/5 filles) : Aimy DAVID, Charlotte CARTRON, Amandine GUENET, Dorian PELISSOU, Martin CAILLET, Zélia MADELAINE, Romain BARREAU, Zoé BERTRAND, Maïssa FORTIN, Thaïs PROUX.

Annie GABORIAU, adjointe, informe également les membres du Conseil Municipal que suite à l'enquête auprès des familles, le centre de loisirs ne fera pas l'objet d'une ouverture exceptionnelle pendant les vacances de Noël.

Monsieur le Maire rappelle les fermetures exceptionnelles des services administratifs en fin d'année :
- L'accueil de la Mairie : lundi 24 et lundi 31 décembre
- L'Agence Postale Communale : samedi 29 décembre au matin

Evènement autour du Clemenceau du 11 au 25 novembre 2018
- Dimanche 11 Novembre à 12h00 : Cérémonie commémorative
- Vendredi 16 Novembre à 20h30 : Conférence sur Clemenceau animée par Jean-François BOURASSEAU et projection du film de Gilbert PROUTEAU « la vie passionnée de Georges Clemenceau »
- Vendredi 23 Novembre à 20h30 : Théâtre « De Boue, les Hommes »
- Samedi 24 Novembre à 11h00 : Cérémonie commémorative
- Exposition à la Salle des Nymphéas tous les jours du 11 au 25 Novembre de 15h00 à 18h00 : point sur le planning des permanences

Agenda
- Dimanche 11 Novembre à 12h00 : Commémoration et vin d'honneur aux Nymphéas
- Mardi 13 Novembre à 19h00 à la salle des Fêtes : Réunion publique Quartier de l'Eglise
- Mercredi 14 Novembre à 15h30 au Colombier : Visite des aménagements avec M le Préfet
- Samedi 17 Novembre à 11h00 à la Mairie : Remise des Prix « Paysage de votre Commune »
- Vendredi 16 Novembre à 18h30 : Soirée d'accueil des nouveaux arrivants CCPH
- Samedi 24 Novembre à 11h : Commémoration de la disparition de G. Clemenceau
- Lundi 26 Novembre à 16h00 : Remise des clés du Quartier des Cèdres – Vendée Habitat
- Samedi 1er décembre à 11H00 : Visite de la Mairie avec les jeunes élus du CME

Rappel des Vœux 2019 :
- Vœux à la population : Jeudi 10 JANVIER 2019
- Vœux au personnel : Jeudi 24 JANVIER 2019
- Vœux à la MARPA : Vendredi 25 JANVIER 2019

Planning des réunions du 1er semestre 2019.

Prochaine réunion de Conseil Municipal : Lundi 17 DECEMBRE 2018

Fin de la séance à : 23h43